

Procès-verbal du Conseil Général de Denens **du 20 juin 2019**

Présidence : René Reymond

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 59 membres (59/109). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018
4. Assermentations / démissions
5. Communications de la Municipalité
6. Adoption du Préavis 1/2019 relatif à approbation des comptes communaux 2018
7. Elections statutaires
8. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2018

Le procès-verbal du 29 novembre est accepté à l'unanimité.

4) Assermentations et démissions

Le président passe la parole au vice-président, M. Alain Jaccard, qui procède à l'assermentation de M. Antoine Sauty.

Le conseil compte alors 60 membres présents.

5) Communications de la Municipalité

M. Bernard Perey prend la parole en nous informant que l'antenne Swisscom qui a pris feu à Denens sera reconstruite à l'identique.

Il poursuit avec les transports publics en nous informant que suite à une séance avec les communes de Lavigny et Villars-sous-Yens, MBC et le Canton, il a été confirmé que pour trois courses supplémentaires le soir, des frais supplémentaires de CHF 18'000.00 par commune seraient engendrés. Vu ces coûts importants, la Municipalité a décidé de rédiger une lettre aux TPM (Transports publics morgiens) pour demander une intégration au réseau urbain de Morges. Des scénarios avec différents horaires possibles ont été établis par MBC et ont été présentés au

comité exécutif des TPM qui sont d'accord d'entrer en matière pour que Denens soit intégré dans le réseau urbain, avec une année à l'essai et ceci dès fin 2019, dans le meilleur des cas, ou au plus tard fin 2020. Ceci engendrerait pour Denens des coûts annuels d'env. CHF 165'000.00. La Municipalité va étudier le cas. Si cette solution est retenue par la Municipalité, celle-ci devra encore vérifier comment la charge de CHF 165'000.00 devra être acceptée par le Conseil, dans le cadre du budget de fonctionnement ou par un préavis ad hoc.

M. Philippe Pernet prend la parole et nous convie à venir célébrer le 1^{er} août à Denens. En effet, cette année, la commune de Denens organise la fête en collaboration avec les communes de Chigny et Vufflens-le-Château.

Il poursuit en nous informant que les heures de la déchèterie ont été élargies, notamment le samedi, puisque l'horaire a été rallongé jusqu'à 13h30 depuis début juin.

Il explique ensuite que la Chambre des bois de l'ouest vaudois a édité son 2^{ème} fascicule des randonnées forestières de l'ouest vaudois, soit de Gland à Orbe. Pour chaque itinéraire, une carte est fournie avec une description des essences que l'on peut trouver sur le parcours. Pour les personnes intéressées, il suffit de passer commande auprès de la secrétaire communale en fin de séance. Son coût est de CHF 25.00.

M. Philippe Hugli continue en nous informant que le 23 mai dernier la Municipalité invitait la population pour l'informer de l'état d'avancement de la révision de son plan d'affectation communal. En effet, comme la zone à bâtir de la commune était surdimensionnée et vu les exigences du Canton, il a été mis en zone réservée certaines parcelles dans l'attente que la commune établisse son plan d'affectation communal. Lors de la séance du 23 mai, il a été fait mention des enjeux de ce plan d'affectation, ainsi que la physionomie de la commune d'ici l'horizon 2036. Il a été également mentionné les parcelles qui seront toujours gelées et donc non constructibles jusqu'en 2036 vu notre surdimensionnement de 119 habitants, ainsi que les parcelles aujourd'hui gelées qui pourraient redevenir constructibles une fois le plan d'affectation communal accepté. Le dossier de la séance se trouve sur le site de la commune pour consultation.

Il poursuit en nous informant que la Municipalité a décidé de prendre certaines initiatives en faveur de notre environnement et de la biodiversité. La Société d'animation de Denens va probablement s'associer à cet effort. Un tout-ménage informera la population des différentes mesures prises. La revalorisation des talus le long des routes communales, en ne les fauchant plus régulièrement, ou le remplacement du gazon près du cimetière par une prairie fleurie seraient quelques mesures envisagées.

Une sortie Walibi pour les enfants de 11 à 14 ans sera organisée le samedi 22 juin par la Municipalité suite au don de Mme Paulette Sauty.

La sortie des aînés a été fixée au 12 septembre 2019.

6) Adoption du préavis 1/2019 relatif à l'approbation des comptes communaux 2018

M. Perey prend la parole pour nous lire les premières lignes du rapport de gestion 2018 (annexe I/2019). Chaque municipal donne lecture de son dicastère. Ensuite, M. Perey lit les conclusions du préavis 1/2019 relatif à l'adoption des comptes communaux 2018 (annexe II/2019) et nous

demande d'accepter les comptes 2018 ainsi que le bilan au 31 décembre 2018, et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Trois membres du conseil arrivent tardivement. Le conseil compte la présence de 63 membres.

M. Guy Jotterand, au nom de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (annexe III/2019). En conclusion, la commission propose d'accepter les comptes et le bilan 2018 et de donner décharge à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Mag Schaeren demande comment la Municipalité soutient les clubs sportifs de la région. M. Bernard Perey répond que lorsqu'un club demande un financement à la commune, la Municipalité verse 50 CHF par enfant de la commune faisant partie du club. Elle demande également des précisions sur le point « Subside cours de guitare classique » page 9. M. Hugli répond que suite à la loi sur les écoles de musique, la Municipalité est obligée d'aider les parents qui en font la demande. Cette aide a été demandée une seule fois.

M. Michel Reymond se réjouit de la bonne tenue des comptes. Il se demande toutefois si lors du prochain arrêté d'imposition, la Municipalité pourrait réfléchir à baisser le taux d'imposition. Pour rappel, ce dernier avait été augmenté de 2 points il y a deux ans. Pour M. Reymond, le taux d'imposition actuel en fonction des résultats des comptes n'est plus normal. La Municipalité a pris bonne note.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7) Élections statutaires

Le Président passe ensuite aux élections du président, vice-président, des scrutateurs ainsi qu'aux membres de la commission de gestion et des finances. Il rappelle que selon le nouveau règlement du Conseil général, l'élection peut s'opérer tacitement si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Il s'agit de l'article 9, page 3.

Le vice-président annonce que le président, M. René Reymond, se représente. Il est élu tacitement par applaudissement.

Le président annonce ensuite que le vice-président se représente également. M. Alain Jaccard est élu tacitement par applaudissement au poste de vice-président du Conseil général de Denens.

Le président passe au vote des scrutateurs/scrutatrices. Mme Stéphanie Jaccacia et M. Paolino Manca laissent leur place à Mme Sonia Monaci et Mme Karen Reed Perey qui deviennent scrutatrices. Mme Véronique Steiner et M. Pierre-Yves Rosat deviennent scrutateurs suppléants.

Pour la Commission de gestion et des finances, M. Guy Jotterand arrive au terme de son mandat. M. Raymond Aellig devient président, assisté de M. Eric Graenicher. M. Athanase Kanimba devient membre et M. Marco Bocci premier suppléant. M. Guy Jotterand propose comme 2^{ème} suppléant M. Vincent Demerlé. M. Demerlé est élu tacitement par applaudissement.

8. Propositions individuelles

Le président reprend la parole en nous informant du décès de M. Etienne Leresche, membre du Conseil général. En sa mémoire, il invite l'assemblée à se lever afin de respecter une minute de silence.

Il poursuit en informant que le prochain Conseil général aura lieu le 25 septembre prochain. Les sujets traités seront le taux d'imposition ainsi que l'acceptation d'un crédit d'études pour la construction d'un immeuble sur la parcelle de Nyon. Le bureau du Conseil va nommer une commission pour étudier ledit projet.

Le président remercie enfin Georg Schaeren qui a remis en état les épouvantails du village et qui a établi des plans mis à disposition des promeneurs à divers endroits dans le village.

M. Richir remercie la Municipalité pour les démarches entreprises avec les TPM. Il demande également pour quelles raisons les charges payées par la commune de Lussy-s/Morges (d'après la convention 2016 CHF 104'000.00) sont moins élevées que les charges qui nous seraient imputées (CHF 160'000.00). M. Perey répond que la clé de répartition des tarifs se base sur le nombre d'habitants, le nombre de kilomètres parcourus par le bus, le nombre d'usagers ainsi que d'autres paramètres. Il ajoute que si Denens prend part au réseau, les autres communes de la ligne devront également payer plus cher.

M. Gilgen ajoute que Lussy-s/Morges paye actuellement des charges plus élevées. Au sein de l'ARCAM, un groupe d'étude a été créé afin de revoir la globalité des transports au niveau régional.

Mme Chassot remercie la Municipalité pour les initiatives prises en faveur de la biodiversité.

M. Philippe Pernet ajoute que les agriculteurs ont déjà pris des mesures dans le sens de la biodiversité. Ils ont mis en place 210'000 m² de foins écologiques. Ces endroits ne sont pas fauchés avant la floraison et la nidification des oiseaux.

M. Marc-Henri Sauty demande si les bords des routes seront dorénavant entretenus par la commune, vu que ces bordures sont devenues des endroits d'intérêt public. Une demande écrite a été envoyée à la Municipalité. Il souligne que les paysans font des efforts depuis longtemps pour la biodiversité.

M. Christophe Ormond répond que la Municipalité va répondre personnellement à M. Sauty. Il ajoute que la Commune se dirige vers une réduction des interventions sur les banquettes.

M. Michel Reymond intervient en mentionnant que les vigneron ont reçu l'ordre de faucher les banquettes dans les vignes afin d'éviter les infestations de graminées.

M. Ormond répond qu'une étude doit être faite afin d'analyser les banquettes à faucher pour la sécurité routière et les banquettes à ne pas faucher afin de préserver l'écosystème en place.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h30.

René Reymond

C. Diserens